

## **Note d'information aux ressortissants sur la tenue du fichier des entreprises et des bases de données économiques de la CCI**

Les informations relatives aux entreprises enregistrées dans le Fichier Consulaire et traitées dans certaines bases de données sont réservées à l'usage des services concernés de la CCI du Morbihan et sont directement liées à l'exercice des missions de notre CCI : Information, conseil et accompagnement des entreprises, animation du tissu économique local, organisation des élections consulaires.

Le service Appui aux entreprises et Développement économique de la CCI du Morbihan dispose de moyens informatiques pour gérer le fichier consulaire et le valoriser à travers des bases économiques.

La CCI procède en outre à la diffusion de certaines informations issues du fichier consulaire sous forme de listes d'entreprises, d'annuaires, ou de fichiers de renseignements commerciaux. La CCI exploite un traitement relatif à la gestion de la relation client et mène des actions individuelles et collectives selon les centres d'intérêts des entreprises.

Conformément aux dispositions de l'article 38 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés, vous disposez du droit de vous opposer pour motif légitime à ce que des informations nominatives vous concernant fassent l'objet d'un traitement, sauf lorsque la loi en dispose autrement, ce qui est le cas pour le fichier consulaire destiné à l'établissement des listes électorales et les bases de données économiques.

Conformément aux articles 39 et suivants de la loi vous pouvez obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations concernant votre entreprise en vous adressant par voie postale à :

CCI du Morbihan  
Correspondant Informatique et Liberté  
21 Quai des Indes – CS 30362  
56323 LORIENT Cedex  
Tel : 02 97 02 40 00

ou par mel à : [correspondant.cnil@morbihan.cci.fr](mailto:correspondant.cnil@morbihan.cci.fr)